

Délibération n° 25

Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures
Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :53 titulaires dont 4 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZEBOISSIERES
BOUZIES
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINESST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELSM. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY
Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-
Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. GILES Jérôme,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS : 7

BOISSIERES
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAUREMme GARRIGOU Isabelle,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CABRERETS
CAHORSM. SEGOND Dominique,
M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. MUNTE), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CRAYSSAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à Mme LOOCK), M. DELPECH Bernard, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : AUDITORIUM

Objet : Modification d'un tarif de la saison culturelle à l'Auditorium

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 25

Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-25_09_11_17-DE
Reçu le 14/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2017

Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Nathalie CAUMES
Service : Conservatoire/Auditorium

Objet : Modification d'un tarif de la saison culturelle à l'Auditorium.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 8 juin 2017, vous avez adopté le tarif de 50 € pour l'abonnement 3 concerts avec la carte Grand Pass à l'auditorium - saison culturelle 2017-2018.

Il convient aujourd'hui de modifier ce tarif de vente de cet abonnement et le ramener à la somme de 49,98 € pour la raison suivante :

En effet, la billetterie à l'auditorium a été informatisée avec le logiciel de billetterie électronique RODRIGUE après le vote des tarifs lors du Conseil communautaire de juin 2017 (délibération N°19).

L'abonnement voté se présente comme suit : 3 concerts au choix parmi 6 concerts pour un montant de 50 €.

Or, le système électronique RODRIGUE ne peut paramétrer l'abonnement 3 concerts au choix avec la carte Grand Pass tel qu'il est présenté avec le montant susvisé.

En effet, dans le logiciel RODRIGUE, le prix de l'abonnement est le résultat de l'addition du montant individuel des places, dans ce cas sur 3 spectacles au choix.

S'il doit être possible de choisir 3 des 6 spectacles sans en imposer, il faut alors que le montant de l'abonnement soit divisible par 3 ce qui n'est pas le cas de 50 €.

Ainsi, en déterminant à 16.66 € le montant de la place par spectacle, la somme des 3 places est de 49.98 €, somme qui se rapproche le plus des 50 € et ne pénalise en outre pas les usagers.

A titre indicatif pour la saison passée, 87 abonnements 3 concerts avec la carte Grand Pass ont été vendus ce qui nous permet d'estimer qu'une baisse de 2 centimes par abonnement aurait impacté le montant de la totalité des ventes de 1,74 € seulement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'accepter la modification de ce tarif et le fixer à la somme de 49,98 € l'abonnement pour 3 places.

AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-25_09_11_17-DE
Regu le 14/11/2017

- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

